

FABRIQUE DE MATÉRIEL  
POUR FOURS A VAPEUR  
A SOLES FIXES & MOBILES

FOURS-TUNNELS  
POUR L'INDUSTRIE DE LA  
BISCOTTE & BISCUITERIE

MARQUE DÉPOSÉE

"FRANCIA"

MACHINES & USTENSILES  
DE PANIFICATION

C. C. P. ROUEN 86.92

REG. DU COMMERCE EU 1743

ÉTS ANDRÉ GOUET

ATELIERS & BUREAUX

EU (SEINE-INFÉRIEURE)

TÉLÉPHONE 140

EU, le 4 Octobre 1951

Monsieur G. LEROUX  
Boulangerie-Pâtisserie  
Place Dumont d'Urville

CONDE SUR NOIREAU  
(Calvados)

Cher Monsieur,

Veillez, pour votre gouverne,  
trouver sous ce pli :

- a) Copie de la lettre que nous recevons de l'entreprise PARIS-OUEST, relative à la reconstruction de votre boulangerie.
- b) Double de notre réponse.

Je me tiens à votre disposition  
pour tous renseignements qui vous seraient nécessaires,

Et vous présente, Monsieur Leroux,  
mes très sincères salutations.

*A. Gouet*

P.S. Il serait possible que je passe chez vous :

- Mercredi prochain 10 courant, en matinée.-

Nos marchandises sont prises et agréées dans notre usine. Elles voyagent aux risques et périls des destinataires, même vendues franco, les avariés ou manquants qui pourraient se produire en cours de route sont à la charge exclusive de l'acheteur, sauf son recours contre le transporteur.  
Les constatations de toutes natures relèvent du Tribunal de commerce de EU seul compétent même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie. Toute autre attribution de juridiction de la contrepartie est nulle.